

DÉLIBÉRATIONS

N° 2017/093/1.4

Feuillet n° 101

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil dix-sept, le 28 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Terrasson, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 21 septembre 2017

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUI, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Yves MOREAU Roland MOULINIER, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean- Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER ; Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean-Marie SALVETAT, Guy COUPLET donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI donne pouvoir à Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY donne pouvoir à Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Jean-Michel LAGORSE, Régine ANGLARD donne pouvoir à Serge EYMARD, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Pierre DELMON, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Claudine LIARSOU, Arlette VERDIER, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD Dominique DURAND.

SECRÉTAIRE : Annie DELAGE

OBJET : Convention avec la CC Domme Villefranche pour le Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un dispositif partenarial pour la mise en cohérence de la politique régionale de Santé. Le Contrat Local de Santé sera établi à l'échelle de six communautés de communes : Domme Villefranche-du-Périgord, Vallée Dordogne Forêt Bessède, Sarlat Périgord Noir, Pays de Fénélon, Vallée de l'Homme, Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort. Ce territoire regroupe 83 989 habitants.

Il est à noter un risque à moyen terme, au vu des départs de professionnels de santé, notamment, de fort déficit d'offre de santé et de soins à la population, qui par ailleurs présente des caractéristiques de vieillissement bien supérieures à la moyenne nationale et départementale ;

Le territoire est confronté à des enjeux majeurs dans le domaine de l'offre de santé, par le problème évoqué ci-dessus, mais aussi par un éparpillement, un manque de coordination des initiatives et des dispositifs déjà présents.

Ainsi, le Contrat Local de Santé est un dispositif permettant une construction de dynamiques territoriales de santé avec la rencontre du projet porté par l'ARS et les aspirations des collectivités pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de l'autoriser à signer la convention de partenariat ci-annexée conclue avec la Communauté de Communes Domme Villefranche du Périgord, maître d'ouvrage du projet et les cinq communautés de communes de Vallée-Dordogne Forêt Bessède, de Sarlat Périgord Noir, du Pays de Fénélon, de la Vallée de l'Homme et du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention de partenariat ci-annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte en lien avec cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 02/10/2017

Le Président,
Dominique BOUSQUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20170928-DE2017093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2017

